MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM — FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Organisateur

N° d'épreuve FFM 267
Moto-Club ETRABONNE
N° d'affiliation 0345
Date 09 AVRIL 2017
Lieu ETRABONNE
Organisateur technique M. GIRARDOT Jean-Pierre
Adresse 1 Rue de la Bretenière 39700 Serman
E-mail elec.jp@wanadoo.fr
Téléphone 06.82.96.92.40

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ETHALON CLAUDE — Licence : 009816
Président du Jury ou Arbitre* CHAGROT JEAN-PIERRE — Licence : 006199
Membre du Jury VANDERSTRAETEN JEAN-MARIE — Licence : 023611
Membre du Jury LEPREUX LUC — Licence : 078793
Commissaire technique responsable MOREL HENRI — Licence : 017806
Responsable du chronométrage GOUX CATHERINE — Licence : 163159

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
VINTAGE	45	néant	125 et plus	57 €
CLASSIC	35	"	125 et plus	57 €
PRE-90	25	"	125 et plus	57 €
EVOLUTION et PROTOTYPES	13	"	125 et plus	57 €
EXCEL OPEN	13	"	125 et plus.	35 €
REGIONAL	13	"	125 et plus	35 €

Engagement :
Site Internet https://ffm.engage-sport.com
Contact L.M.R. F/C
Adresse 9 avenue Aristide Briand. 39100 DOLE
Téléphone 0384795993 E-mail ligufrancheconte@lmfc.fr

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif :
Caution : 200

MOTOCROSS
SOLO / SIDE-CAR / QUAD

FFM FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

13 JAN. 2017

REGLEMENT PARTICULIER 2017

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☒ oui (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)
☐ non

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.
Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ....1....

Nombre de secouristes ....12....

Hôpital le plus proche ....BESANÇON....

Nombre d'ambulance(s) ....2....

Temps de trajet (en min) ....25 mn....

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ....LA CHAUX....

Adresse ....Rue du MOUTHEROT....

Capacité Moto :
Pendant les essais : 54
En manche : 45

Capacité Quad/Side-car :
Pendant les essais : 36
En manche : 30

Caractéristiques :

Longueur du circuit ....1500 m....

Largeur minimum de la piste ....5 m....

Largeur de la grille ....30 m....

Longueur de la ligne droite de départ ..... 106 m

Nombre d'OCP* ....16....

**Officiels Commissaires de Piste*

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 11.01.2017	Date : le 16 janvier 2017.	Date :
MOTO-CLUB 25170 ETRABONNE	Ligue Motocycliste de F/C 9, avenue Aristide Briand 39100 DOLE Tél. 03.84.79.[illegible] - Fax 03.84.79.[illegible]	Numéro :

HORAIRES

Motocross d'Etrabonne le 9 avril 2017

Dimanche	de 7h00 à 8h30 contrôle administratif
	pas d'essais avant d'être enregistré au contrôle Administratif
	respect IMPERATIF de votre Série ou Manche
Origine Horaires	Ligue

Durée	T.mort			Départ		Séries		Durée		
00:10	0:03		Essais libres	8:00		Série Vintage		0:10		
00:15	0:03			8:13		Série Régionaux		0:15		
00:10	0:03			8:31		Série Classic		0:10		
00:10	0:03			8:44		Série Pré 90		0:10		
00:15	0:03			8:57		Série Excellence OPEN		0:15		
00:10	0:03			9:15		Série Evolution Proto		0:10		
00:00	0:03			9:28						
00:15	0:03		Essais chrono	9:31		Série Vintage		0:15		
00:15	0:03			9:49		Série Régionaux		0:15		
00:15	0:03			10:07		Série Classic		0:15		
00:15	0:03			10:25		Série Pré 90		0:15		
00:15	0:03			10:43		Série Excellence OPEN		0:15		
00:15	0:03			11:01		Série Evolution Proto		0:15		
00:00				11:19						
00:15	0:06		1 ère Manche	11:19		Série Vintage		0:15	+1T	
00:15	0:06			11:40		Série Régionaux		0:15	+1T	
01:15			REPAS	12:01				1:15		
00:15	0:06			13:16		Série Classic		0:15	+1T	
00:12	0:06			13:37		Série Pré 90		0:12	+1T	
00:15	0:06			13:55		Série Excellence OPEN		0:15	+1T	
00:15	0:06			14:16		Série Evolution Proto		0:15	+1T	
00:00	0:06			14:37						
00:15	0:09		2 ème Manche	14:43		Série Vintage		0:15	+1T	
00:15	0:09			15:07		Série Régionaux		0:15	+1T	
00:20			Entracte	15:31				0:20		
00:15	0:06			15:51		Série Classic		0:15	+1T	
00:12	0:06			16:12		Série Pré 90		0:12	+1T	
00:15	0:06			16:30		Série Excellence OPEN		0:15	+1T	
00:15	0:06			16:51		Série Evolution Proto		0:15	+1T	
00:12	0:06		3 ème Manche	17:12		Série Pré 90		0:12	+1T	
00:00	0:13			17:30						
			Remise des Prix	17:43						

Pilote : En règle générale le non respect de la signalisation sur les épreuves de motocross de Franche-Comté se traduira par la disqualification du pilote pour la manche considérée.

La procédure appliquée sera celle de la constatation de fait.

Le passage au contrôle administratif est obligatoire avant la 1ère séance d'essais (ne pas confondre avec la remise du transpondeur)

Le transpondeur doit équiper le véhicule avant chaque accès à la piste et doit impérativement être restitué dans le 1/4 d'heure qui suit la dernière manche du titulaire,

Pas de circulation sur véhicule à 2 roues ou quads autre que par pilotes pour accéder à la piste ou la quitter: Pénalité de 10 places sur manche suivante (ou précédente si dernière courue,)